
Cahier des normes pour le programme : Études en loisirs

Ce cahier des normes, approuvé par le ministère de la Formation et des Collèges et Universités, mène à l'obtention d'un Diplôme d'études collégiales de l'Ontario pour le programme postsecondaire Études en loisirs (code MFCU 52203) offerts par les collèges d'arts appliqués et de technologie de l'Ontario.

Ministère de la Formation et des Collèges et Universités
Janvier 2004

Pour la reproduction du document

Nous accordons la permission aux collèges d'arts appliqués et de technologie et aux établissements d'enseignement ou écoles de reproduire ce document en totalité ou en partie, par écrit ou électroniquement, aux fins suivantes :

1. Un collège d'arts appliqués et de technologie en Ontario ou une école peut reproduire ce document pour renseigner les apprenants, les candidats potentiels, les membres des comités consultatifs des programmes, etc. sur la mise en oeuvre de ce programme.
2. Un établissement d'enseignement ou une école peut reproduire ce cahier des normes pour informer les candidats intéressés à s'inscrire à ce programme dans un collège d'arts appliqués et de technologie de l'Ontario.

Conditions:

1. Chaque reproduction doit porter l'inscription ©2004, ministère de la Formation et des Collèges et Universités de l'Ontario, au début du document ou de toute partie reproduite.
2. Il est toutefois interdit d'utiliser ce document à d'autres fins que celles susmentionnées et d'en faire la vente.
3. Le ministère de la Formation et des Collèges et Universités (MFCU) se garde le droit de révoquer la permission de reproduire ce document.

Pour obtenir la permission de reproduire ce document, en totalité ou en partie, à d'autres fins que celles susmentionnées, veuillez communiquer avec la :

Direction des collèges, Unité de la qualité des programmes
Ministère de la Formation et des Collèges et Universités
900 rue Bay
Édifice Mowat , 9^e étage
Toronto ON M7A 1L2

Téléphone: (416) 325-1934
Télécopieur: (416) 327-1853
Courriel : colleges.branch@edu.gov.on.ca

Veuillez faire parvenir toute demande de renseignements sur ce programme à un collège d'arts appliqués et de technologie de l'Ontario qui offre ce programme. (Adresses et sites Web des collèges d'arts appliqués et de technologie : <http://www.edu.gov.on.ca/fre/general/list/collegef.html>)

Le présent document remplace la première publication des normes de ce programme paru en septembre 1999.

Veuillez faire parvenir toute demande de renseignements sur les normes de ce programme à l'adresse susmentionnée.

Cette publication est également disponible sur le site Web du ministère : <http://www.edu.gov.on.ca>

This publication is available on the Ministry's Web site at <http://www.edu.gov.on.ca>

©2004, ministère de la Formation et des Collèges et Universités de l'Ontario.

ISBN 0-7794-6162-2

This document is also available in English.

Remerciements

Le ministère de la Formation et des Collèges et Universités aimerait remercier les nombreux partenaires et organismes qui ont participé à la révision des normes de ce programme. Le ministère aimerait tout particulièrement souligner le rôle important joué par :

- Ceux et celles qui ont participé aux groupes de discussion à Ottawa, Thunder Bay, Kitchener et Toronto, et à toutes les personnes et organisations qui ont participé à la consultation provinciale par la poste.
- Les coordonnateurs des programmes Études en loisirs pour leur contribution à ce projet ainsi que les personnes détachées qui étaient à la tête de la révision des normes en formation professionnelle : Brian Provini du *Conestoga College* et Suzanne Cormier de La Cité collégiale
- Les personnes et organismes qui ont participé aux sessions de révision et d'adaptation des normes en formation professionnelle en langue française, plus particulièrement le personnel scolaire : Martin Bazinet de La Cité collégiale, ainsi que les membres du groupe de discussion (Denis Bédard du Patro d'Ottawa, Manon Geoffroie du Centre d'accueil Champlain, François Gignac du Centre de santé Élisabeth Bruyère, François Grenier de l'URLSO et Clément Pelot consultant) de ce programme à La Cité collégiale pour leur contribution et appui.

Dans ce document, à des fins de clarté et de simplification, le masculin désigne à la fois les hommes et les femmes.

Table des matières

I.	Introduction	1
	L'initiative d'élaboration des normes des programmes collégiaux	1
	Le cahier des normes	1
	Les normes de programme	2
	Les résultats d'apprentissage	2
	L'élaboration des normes de programme	2
	La mise à jour du cahier des normes	3
	La spécificité francophone	3
II.	Les résultats d'apprentissage de la formation professionnelle	4
	Le préambule	4
	La liste des résultats d'apprentissage de la formation professionnelle	6
	Les résultats d'apprentissage de la formation professionnelle	7
	Le lexique	19
III.	Les résultats d'apprentissage des aptitudes génériques relatifs à l'employabilité .	20
	La liste des résultats d'apprentissage des aptitudes génériques	21
	Les résultats d'apprentissage des aptitudes génériques	22
IV.	La formation générale	37
	Les exigences de la formation générale	37
	Les buts et les objectifs généraux	38

I. Introduction

Ce document présente les normes du programme postsecondaire Études en loisirs offert par les collèges d'arts appliqués et de technologie de l'Ontario (code MFCU 52203) et menant à l'obtention d'un Diplôme d'études collégiales de l'Ontario. Le présent document remplace la première publication des normes de ce programme paru en septembre 1999.

L'initiative d'élaboration des normes des programmes collégiaux

En 1993, le gouvernement de l'Ontario mettait sur pied l'initiative d'élaboration des normes des programmes collégiaux dans le but d'harmoniser dans une plus grande mesure les programmes collégiaux offerts dans toute la province, d'élargir l'orientation de ces programmes pour assurer que les diplômés acquièrent la faculté de s'adapter et continuent à apprendre, et de justifier auprès du public la qualité et la pertinence des programmes collégiaux.

La Direction des collèges du ministère de la Formation et des Collèges et Universités a le mandat de l'élaboration, de la révision et de l'approbation des normes des programmes postsecondaires pour l'ensemble des collèges d'arts appliqués et de technologie de l'Ontario.

Les cahiers des normes

Les normes s'appliquent à tous les programmes postsecondaires similaires offerts par les collèges ontariens. Elles sont de trois ordres :

- les résultats d'apprentissage de la **formation professionnelle**;
- I. les résultats d'apprentissage des **aptitudes génériques relatifs à l'employabilité**;
- les buts et objectifs de la **formation générale**.

Ces normes déterminent les connaissances, les aptitudes et les attitudes essentielles que l'apprenant doit démontrer pour obtenir son diplôme dans le cadre du programme.

Chaque collège d'arts appliqués et de technologie offrant ce programme conserve l'entière responsabilité de l'organisation et des modes de prestation du programme. Le collège a également la responsabilité d'élaborer, s'il y a lieu, des résultats d'apprentissage locaux pour répondre aux besoins/intérêts régionaux.

Les normes de programme

Les résultats d'apprentissage représentent la preuve ultime de l'apprentissage et de la réussite. Il ne s'agit pas d'une simple liste de compétences distinctes ou d'énoncés généraux portant sur les connaissances et la compréhension. Les résultats d'apprentissage ne doivent pas être traités de façon isolée mais plutôt vu comme un tout. Ils décrivent les éléments du rendement qui démontrent qu'un apprentissage significatif a été réalisé par les personnes diplômées du programme, et vérifié.

Les normes assurent des résultats comparables pour les diplômés d'un programme, tout en permettant aux collèges de prendre des décisions sur l'organisation et les modes de prestation du programme.

Les résultats d'apprentissage

Les **résultats d'apprentissage** représentent les connaissances, les aptitudes et les attitudes que l'apprenant doit démontrer pour avoir droit au diplôme.

Les **éléments de performance** rattachés aux résultats d'apprentissage définissent et précisent le niveau de performance nécessaire à l'atteinte du résultat d'apprentissage. Ils représentent les étapes à franchir en relation avec les résultats d'apprentissage. La performance des apprenants doit être évaluée en fonction des résultats d'apprentissage et non des éléments de performance.

L'élaboration des normes de programmes

Le gouvernement de l'Ontario a décrété que tous les programmes d'études collégiales postsecondaires devraient, en plus des résultats d'apprentissage de la formation professionnelle, viser un ensemble plus large d'aptitudes génériques. Cette combinaison devrait assurer que les diplômés possèdent les aptitudes requises pour réussir leur vie professionnelle et personnelle.

L'élaboration des normes en formation professionnelle repose sur un vaste processus de consultation auquel participent des personnes et organismes du domaine: employeurs, associations professionnelles, diplômés, apprenants, personnel scolaire et cadre, représentants de divers établissements, etc. Suivant un consensus des intervenants, les résultats d'apprentissage de la formation professionnelle représentent le plus haut degré d'apprentissage et de performance que les diplômés doivent atteindre dans le cadre du programme.

La mise à jour du cahier des normes

Afin que ces normes reflètent convenablement les besoins des étudiants et du marché du travail de la province de l'Ontario, le ministère de la Formation et des Collèges et Universités effectuera périodiquement la révision de la pertinence des résultats d'apprentissage de la formation professionnelle. Pour vous assurer que cette version du cahier des normes est la plus récente, veuillez communiquer avec le ministère de la Formation et des Collèges et Universités à l'adresse indiquée au début de ce document.

La spécificité francophone

Les normes d'un programme offert en langue française peuvent différer des normes d'un programme offert en langue anglaise.

De façon générale, les normes d'un programme de langue française sont sensiblement similaires à celles d'un programme offert en anglais. Par contre, la révision des normes des programmes offerts en français a, dans certains cas, entraîné une adaptation visant une réponse plus conforme aux besoins des francophones. La reconnaissance de la spécificité et des besoins de la communauté francophone a exigé l'ajout de deux résultats d'apprentissage des aptitudes génériques relatifs à l'employabilité, l'un portant sur l'anglais et l'autre portant sur l'affirmation culturelle.

En ce qui concerne les résultats d'apprentissage de la formation professionnelle, ils font l'objet d'une révision et d'une adaptation effectuées par un groupe d'experts pour chacun des programmes postsecondaires.

II. Les résultats d'apprentissage de la formation professionnelle

Les diplômés du programme postsecondaires Études en loisirs doivent démontrer qu'ils ont atteint en matière de résultats d'apprentissage de la formation professionnelle les douze résultats d'apprentissage sous mentionnés ainsi que les résultats d'apprentissage des aptitudes génériques relatifs à l'employabilité et les exigences de la formation générale.

Le préambule

Les loisirs* sont une composante essentielle de la vie. Ils répondent à un besoin fondamental de la personne humaine et contribuent à assurer le bien-être psychologique, social, physique et spirituel de l'ensemble des Canadiens. Les praticiens des services de loisirs travaillent dans des contextes variés en vue de promouvoir les loisirs, un mode de vie actif et la qualité de vie qui rendent les collectivités attrayantes, uniques et dynamiques. Ces contextes comprennent entre autres : les centres récréatifs, les installations sportives, les installations* de loisirs intérieurs et extérieurs, les loisirs thérapeutiques, les programmes destinés aux personnes âgées, le conditionnement physique, les projets spéciaux et les attractions touristiques.

Les professions du domaine du loisir évoluent en vue de mieux répondre aux priorités sociales, économiques et environnementales de nos collectivités. Elles visent donc à promouvoir les éléments suivants :

- *Équité en matière de loisirs* – faire en sorte que les Canadiens aient accès à des loisirs et à des parcs, sans égard à leur situation géographique ou économique, leur âge, leur sexe, leurs antécédents ethniques ou leur capacité; mettre sur pied un réseau accessible;
- *Développement personnel holistique** – aider les personnes à se développer, à atteindre leur équilibre personnel et à réaliser leur potentiel social; promouvoir l'artiste, l'athlète, le participant et le chef de file dans chaque personne;
- *Responsabilisation communautaire* – faire en sorte que les initiatives communautaires et l'autonomie soient des éléments essentiels qui assurent les succès futurs, et que les activités et le temps libre de chaque personne jouent le rôle de catalyseur afin d'unir les gens, de resserrer les liens dans les collectivités et d'assurer la réalisation des intérêts communs;

- *Reconnaître la diversité* – unir les personnes de tout âge, sans égard à leurs antécédents et à la région où ils habitent; renforcer les liens communautaires, régionaux et nationaux en permettant aux Canadiens de se divertir, de créer, de s’engager dans une saine compétition et de se développer dans l’harmonie;
- *Priorité accordée à la santé, à la forme physique et au bien-être individuel* – par le biais des loisirs*, travailler en collaboration afin de rehausser la santé individuelle, familiale et communautaire, l’estime de soi et le bien-être des collectivités et de la société; promouvoir les loisirs à titre de moyen plus efficace et moins coûteux permettant aux personnes et à l’ensemble de la société de réagir à la maladie, aux discordes et aux dysfonctions;
- *Environnement et écologie* – protéger, promouvoir et interpréter l’écosystème, dans les régions urbaines et rurales, afin de sensibiliser l’ensemble de la population;
- *Joie de vivre* – susciter une appréciation de la valeur incomparable des jeux, du plaisir et de l’humour en vue d’assurer la qualité de la vie, et reconnaître que les engagements indiqués ci-dessus peuvent plus facilement se réaliser par le biais d’activités librement choisies et agréables.

En raison de ces engagements, les résultats d’apprentissage de la formation professionnelle mettent l’accent sur les connaissances, aptitudes et attitudes requises afin de s’intégrer à un milieu de travail de plus en plus complexe et en perpétuelle évolution, notamment les organismes gouvernementaux, les entreprises commerciales et le secteur sans but lucratif.

En plus de fournir des services généraux, les diplômés auront les compétences élémentaires nécessaires touchant le leadership, la programmation, le marketing, l’administration, la planification et l’entrepreneuriat qui leur permettront d’occuper un poste de premier niveau. Après avoir maîtrisé ces aptitudes, les diplômés seront en mesure de profiter des possibilités offertes en vue d’acquérir des connaissances plus spécialisées (par exemple, les loisirs thérapeutiques, la gestion des projets spéciaux, l’administration sportive, les loisirs en plein air, l’activité physique, le tourisme, l’industrie hôtelière et l’animation/leadership chez la jeunesse).

* Voir le lexique

La liste des résultats d'apprentissage de la formation professionnelle Études en loisirs

Le diplômé a démontré de façon fiable son aptitude à :

- 1. créer, planifier, mettre en oeuvre et évaluer des activités, programmes et services de loisirs* qui répondent à des besoins spécifiques et qui optimisent les bienfaits du loisir;**
- 2. mettre en pratique les principes du marketing dans le cadre des activités, des programmes, des services et des installations* de loisirs;**
- 3. générer des revenus pour les programmes, les activités, les services et les installations de loisirs en appliquant de solides principes d'affaires;**
- 4. contribuer à l'élaboration et à la mise en oeuvre de stratégies de gestion des ressources humaines* dans le domaine du loisir;**
- 5. appliquer ses compétences en administration des affaires au domaine du loisir;**
- 6. contribuer à la gestion efficace et sécuritaire des installations de loisirs;**
- 7. concevoir et mettre en oeuvre des stratégies de recherche et de planification dans le domaine du loisir;**
- 8. promouvoir les bienfaits du loisir dans le but d'améliorer la qualité de vie;**
- 9. mettre en pratique les stratégies de développement communautaire* dans le but de promouvoir les bienfaits personnels, sociaux, économiques et environnementaux du loisir;**
- 10. favoriser la croissance et le développement* des personnes et des groupes dans le cadre du loisir;**
- 11. mettre en pratique la notion d'intégration* dans la conception et la prestation des programmes et services de loisirs;**
- 12. élaborer des stratégies de perfectionnement personnel et professionnel.**

Note : Les résultats d'apprentissage ont été numérotés à titre de référence, et la numérotation n'indique pas un ordre de priorité ou une pondération en fonction de l'importance.

* Voir le lexique

Les résultats d'apprentissage de la formation professionnelle

1. *Le diplômé a démontré de façon fiable son aptitude à :*

créer, planifier, mettre en oeuvre et évaluer des activités, programmes et services de loisirs* qui répondent à des besoins spécifiques et qui optimisent les bienfaits du loisir.

Éléments de performance :

- mettre sur pied des activités et des programmes en élaborant les principes, les buts, les objectifs et les calendriers appropriés;
- évaluer les propositions de programmes et d'activités à la lumière du mandat de l'organisme;
- appliquer les méthodes de leadership appropriées aux divers programmes;
- recenser les besoins en installations, en équipement, en approvisionnements et en fournitures;
- déterminer les ressources nécessaires à la prestation de services de loisirs et voir à ce qu'elles soient accessibles;
- concevoir et mettre en oeuvre des techniques d'évaluation qualitative et quantitative, y compris des mesures de rendement;
- utiliser les résultats des évaluations dans le but de recommander la conception de nouveaux programmes ou la modification de programmes existants;
- répondre aux besoins d'une clientèle diversifiée en s'adaptant aux tendances et aux enjeux sociaux;
- envisager la possibilité d'avoir recours à des activités, programmes, services et installations susceptibles de remplacer la programmation traditionnelle tout en maintenant ses bienfaits;
- appliquer les principes de l'entrepreneuriat à la conception et à la prestation des activités, programmes et services;
- appliquer les stratégies propres à assurer la qualité des services à la clientèle et de la prestation de programmes;
- utiliser des données démographiques afin que les programmes élaborés répondent aux besoins de la collectivité;
- travailler de concert avec d'autres organismes et associations afin de planifier et de mettre en oeuvre des programmes.

* Voir le lexique

2. *Le diplômé a démontré de façon fiable son aptitude à :*

mettre en pratique les principes du marketing dans le cadre des activités, des programmes, des services et des installations* de loisirs*.

Éléments de performance :

- aider à l'élaboration de l'ensemble d'un plan de marketing;
- déterminer et évaluer le marché potentiel pour les programmes, les activités, les services et les installations;
- déterminer et utiliser les ressources pertinentes pour un marketing efficace;
- entreprendre des études de marché élémentaires et les analyser;
- faire la promotion des services de loisirs en ayant recours à une méthode appropriée de marketing;
- promouvoir à leur juste valeur l'ensemble des possibilités que présentent les installations de loisirs;
- participer à l'élaboration d'un plan marketing axé sur le service à la clientèle;
- appliquer des stratégies de relations publiques et de publicité efficaces en fonction du public ciblé;
- élaborer et utiliser divers outils médiatiques, traditionnels et électroniques afin de communiquer de façon cohérente et efficace;
- instaurer des partenariats avec les agences gouvernementales, les organismes de loisirs, l'entreprise privée et autres agences qui font la promotion des bienfaits des loisirs ou offrent leur aide pour en faire le marketing;
- savoir établir une bonne relation avec les média locaux.

* Voir le lexique

3. *Le diplômé a démontré de façon fiable son aptitude à :*

générer des revenus pour les programmes, les activités, les services et les installations* de loisirs* en appliquant de solides principes d'affaires.

Éléments de performance :

- déterminer, en fonction du type d'organisation (privée, gouvernementale, commerciale, à but non lucratif), des stratégies appropriées pour générer des revenus;
- déterminer les sources de subventions et préparer des soumissions pour les obtenir;
- contribuer à la mesure de l'impact économique des services, programmes et activités de loisirs;
- collaborer à la préparation de soumission et à la mise en oeuvre de stratégies innovatrices dans le but de produire des revenus (p.ex., les programmes de commandite, les partenariats, les collectes de fonds);
- appliquer des stratégies visant l'instauration d'alliances, de commandites et de partenariats avec des services tant internes qu'externes, des organismes, des fondations et des sociétés;
- appliquer des stratégies de marketing en vue de générer des revenus;
- prendre en compte les coûts et les bénéfices des projets visant à générer des revenus;
- établir des techniques de commercialisation et leurs applications possibles;
- calculer les prix et les frais d'utilisation appropriés en fonction des services offerts;
- faire preuve d'habiletés interpersonnelles dans la sollicitation des personnes, des groupes, des établissements, gouvernements, fondations, commerces et entreprises, en vue d'obtenir leur appui lors de la collecte de fonds;
- revoir les études démographiques, les tendances et autres enjeux et déterminer leurs effets;
- reconnaître les aspects juridiques et fiscaux liés à la gestion de revenus.

* Voir le lexique

4. *Le diplômé a démontré de façon fiable son aptitude à :*

contribuer à l'élaboration et à la mise en oeuvre de stratégies de gestion des ressources humaines* dans le domaine du loisir*.

Éléments de performance :

- appliquer ses connaissances des principes et des processus de gestion et de leadership;
- participer à la mise sur pied d'un processus de recrutement, de sélection, d'orientation, de gestion et d'évaluation du personnel et des bénévoles;
- appliquer des techniques de gestion efficaces, y compris celles de résolution des conflits, de délégation de pouvoirs, d'animation de groupes et de gestion du risque;
- mettre au point des stratégies destinées à faciliter les changements et à gérer le stress;
- reconnaître les effets du processus de négociation de convention collective sur le rôle du professionnel en loisirs dans un contexte syndical;
- tenir compte des lois et des normes touchant la supervision des employés et des bénévoles (p.ex., les normes du travail, les lois de santé et sécurité au travail, les droits de la personne);
- communiquer et mettre en oeuvre des politiques et des directives, les évaluer et s'y conformer;
- reconnaître le rôle et les responsabilités des membres d'une équipe de travail;
- appliquer les principes et les pratiques du bénévolat;
- déterminer les possibilités de perfectionnement professionnel pour le personnel et les bénévoles.

* Voir le lexique

5. *Le diplômé a démontré de façon fiable son aptitude à :*

appliquer ses compétences en administration des affaires au domaine du loisir*.

Éléments de performance :

- préparer, présenter, rajuster et gérer des budgets qui permettent de prévoir et d'évaluer le plus précisément possible les dépenses et les revenus;
- tenir, sur papier et sur support électronique, des dossiers à jour, exacts, concis et bien ordonnés;
- utiliser efficacement une variété d'outils technologiques dans le cadre d'activités de loisirs;
- s'occuper des divers contrats et des bons de commande;
- planifier et animer des réunions afin qu'elles soient efficaces;
- communiquer de façon claire, cohérente et appropriée, oralement et par écrit;
- appliquer des techniques efficaces de prise de décisions et de gestion de temps;
- faire preuve de créativité dans la résolution de problèmes;
- appliquer ses connaissances de la structure et du fonctionnement des organismes de loisirs privés, gouvernementaux et sans but lucratif;
- participer à l'élaboration de plans d'affaires;
- appliquer les principes de responsabilité quant aux finances, et à la qualité de la programmation offerte.

* Voir le lexique

6. *Le diplômé a démontré de façon fiable son aptitude à :*

contribuer à la gestion efficace et sécuritaire des installations* de loisirs*.

Éléments de performance :

- participer à la conception et à la mise sur pied d'installations de loisirs;
- appliquer ses connaissances des diverses fonctions ayant trait au fonctionnement et à l'entretien d'installations de loisirs;
- respecter les lois, normes, politiques et règlements touchant la mise sur pied et l'entretien d'installations de loisirs;
- préparer des horaires permettant d'optimiser l'utilisation des installations de loisirs;
- instituer des partenariats permettant un partage efficace des installations de loisirs;
- coordonner les ententes de location pour répondre aux besoins de la collectivité, des agences et de la clientèle, et satisfaire aux exigences en matière de politiques;
- démontrer une connaissance des stratégies de conservation d'énergie et de protection environnementale;
- évaluer la possibilité d'utiliser des installations non traditionnelles (par exemple, églises, salles communautaires) de façon créative;
- appliquer ses connaissances des aspects juridiques tels que l'obtention des permis requis;
- appliquer ses connaissances quant au consentement éclairé, aux assurances, à la responsabilité civile et à la gestion du risque;
- favoriser l'exploitation saine et sécuritaire des installations de loisirs.

* Voir le lexique

7. *Le diplômé a démontré de façon fiable son aptitude à :*

concevoir et mettre en oeuvre des stratégies de recherche et de planification dans le domaine du loisir*.

Éléments de performance :

- reconnaître l'importance de la recherche et de la planification dans l'élaboration et la mise en oeuvre d'activités, de programmes, de services et d'installations* de loisirs;
- prévoir les conséquences possibles des tendances et des enjeux sociaux, de la recherche et de la législation sur les loisirs;
- reconnaître l'importance de la participation aux divers plans (par exemple, stratégies de planification communautaires, plans directeurs, études de faisabilité, plans stratégiques des organismes, revue des opérations, plans d'aménagement du territoire);
- appliquer des techniques de visualisation dans la planification;
- établir, appliquer et analyser des méthodes d'évaluation des besoins individuels et communautaires;
- appliquer, de concert avec d'autres personnes, un processus de planification approprié (par exemple, déterminer les résultats, les buts et les objectifs recherchés; utiliser les outils et ressources de planification; définir des mandats, recruter des experts-conseils; mettre au point des techniques d'évaluation);
- déterminer les stratégies appropriées et décider du moment opportun quant à la participation du public au processus de planification;
- participer à l'élaboration, à l'administration et à l'analyse d'outils de recherche appropriés (par exemple, sondages, questionnaires et entrevues);
- consulter des bases de données informatisées, en créer soi-même et les utiliser pour mener des recherches;
- présenter et appuyer les fruits des recherches effectuées.

* Voir le lexique

8. *Le diplômé a démontré de façon fiable son aptitude à :*

promouvoir les bienfaits du loisir* dans le but d'améliorer la qualité de vie.

Éléments de performance :

- interpréter les philosophies et les théories du loisir selon une perspective historique et nouvelle;
- adopter une philosophie personnelle du loisir;
- expliquer les bienfaits du loisir par rapport à l'amélioration de la qualité de vie;
- promouvoir l'importance du loisir en tant qu'élément d'un mode de vie sain et équilibré;
- choisir des modèles, des méthodes et des outils appropriés pour la mise en oeuvre - indépendante ou au moyen de partenariats - d'activités de sensibilisation aux loisirs;
- planifier et présenter des exposés efficaces sur les bienfaits du loisir en fonction de l'auditoire et du but recherché;
- favoriser une prise de conscience des diverses possibilités en matière de loisirs;
- établir le rapport entre une approche holistique* et le bien-être personnel;
- favoriser une meilleure compréhension du lien entre loisirs et bien-être;
- aider les individus à comprendre l'importance d'un programme de loisirs adapté au stade de croissance et de développement* de la personne;
- promouvoir les avantages des programmes de loisir en milieu de travail;
- appliquer des techniques élémentaires pour conseiller les usagers et au besoin les diriger vers les services appropriés.

* Voir le lexique

9. *Le diplômé a démontré de façon fiable son aptitude à :*

mettre en pratique les stratégies de développement communautaire* dans le but de promouvoir les bienfaits personnels, sociaux, économiques et environnementaux du loisir*.

Éléments de performance :

- appliquer la méthodologie appropriée à la prestation de services de loisirs communautaires;
- être à l'affût des tendances et des stratégies quant à l'évolution des loisirs dans d'autres collectivités;
- reconnaître les diverses étapes de formation des groupes et faciliter leur évolution;
- formuler des stratégies qui permettent de s'orienter vers la collectivité, ses ressources et ses intervenants-clé;
- aider les groupes communautaires à obtenir le soutien et les ressources dont ils ont besoin;
- mettre en oeuvre des stratégies pour aider les personnes et les groupes à faire face au changement;
- appliquer ses connaissances des modèles de développement communautaire afin d'aider les personnes et les groupes à atteindre leurs objectifs;
- planifier et faciliter la concertation pour résoudre des problèmes, prendre des décisions et résoudre des conflits;
- faire preuve d'une bonne connaissance de la structure, des responsabilités et du fonctionnement des organismes de loisirs privés, gouvernementaux, sans but lucratif ou autres organismes responsables de la prestation de services communautaires de loisirs;
- favoriser l'engagement de la collectivité dans la planification et la prestation des services et des activités de loisirs;
- faciliter les partenariats et les alliances stratégiques au sein de la collectivité.

* Voir le lexique

10. Le diplômé a démontré de façon fiable son aptitude à :

favoriser la croissance et le développement* des personnes de tout âge et des groupes dans le cadre du loisir*.

Éléments de performance :

- appliquer les principes de motivation favorisant l'engagement des participants;
- appliquer ses connaissances des théories sur le développement de la personnalité et le comportement humain;
- évaluer le comportement de chaque membre par rapport à son rôle au sein du groupe et déterminer les mesures à prendre;
- faciliter les échanges entre les individus et au sein des groupes;
- adopter le rôle de leader approprié en fonction du contexte, de la maturité du groupe et du comportement de ses membres;
- recourir à diverses techniques de résolution de conflits en fonction du stade de développement des individus ou du groupe;
- appliquer les principes de la croissance et du développement afin de concevoir et de mettre sur pied des activités de loisirs appropriées à chaque groupe d'âge;
- démontrer l'importance du loisir dans divers milieux, y compris les établissements de soins de santé ou autres;
- tenir compte des changements démographiques, par exemple les besoins accrus en loisirs pour la population vieillissante.

* Voir le lexique

11. *Le diplômé a démontré de façon fiable son aptitude à :*

mettre en pratique la notion d'intégration* dans la conception et la prestation des programmes et services de loisirs*.

Éléments de performance :

- déterminer les théories et les modèles d'intégration, et les appliquer;
- déterminer les facteurs physiques, affectifs, sociaux et cognitifs susceptibles d'entraver la participation aux loisirs, et mettre en oeuvre des stratégies d'intégration;
- prendre en compte les droits individuels et la diversité culturelle;
- élaborer des activités et les adapter en y incorporant des renseignements sur l'évaluation des individus et du groupe;
- fournir des services de loisirs en fonction des besoins, des capacités et des intérêts individuels des participants;
- tenir compte des effets de différents facteurs chez les participants, par exemple, l'état de santé, la condition sociale, le niveau cognitif, la spiritualité;
- appliquer des techniques permettant de travailler avec des groupes ayant des besoins spéciaux;
- promouvoir les occasions de partenariats permettant d'appuyer les individus et les groupes ayant des besoins spéciaux;
- incorporer des stratégies visant la mise en oeuvre de programmes, d'activités et de services qui favorisent l'intégration des populations de cultures diverses et des groupes ayant des besoins spéciaux;
- respecter les lois, les codes, politiques, procédures et protocoles reliés à l'intégration;
- apprécier le rôle du professionnel en loisirs thérapeutiques.

* Voir le lexique

12. Le diplômé a démontré de façon fiable son aptitude à :

élaborer des stratégies de perfectionnement personnel et professionnel.

Éléments de performance :

- reconnaître les éléments essentiels du professionnalisme;
- déterminer la raison d'être et l'importance des organismes professionnels du loisir* aux niveaux régional, provincial et national;
- respecter le code de conduite et les valeurs du milieu de travail ainsi que l'éthique professionnelle;
- être à l'affût des tendances et des questions d'actualité dans le domaine des loisirs;
- recenser les ressources et les activités de perfectionnement professionnel et y recourir;
- déterminer les habiletés à acquérir ainsi que les opportunités de formation et de certification aptes à favoriser l'épanouissement;
- développer des habiletés de la profession qui soient transférables;
- recourir à des stratégies de gestion du stress afin de maintenir un haut niveau d'efficacité personnelle;
- se présenter d'une façon qui reflète le mieux possible ses connaissances, ses compétences, ses qualités et son expérience (par exemple, curriculum vitae, portfolio, entrevue et page Web);
- élaborer un plan de carrière intégrant la participation active aux activités des associations professionnelles et l'acquisition de la certification professionnelle;
- établir et maintenir des liens avec d'autres professionnels du domaine et prestataires de services en loisir.

* Voir le lexique

Le lexique

Croissance et développement - amélioration progressive des compétences personnelles au plan physique, social, affectif et cognitif.

Développement communautaire - responsabilisation des personnes au niveau local, par le biais de groupes organisés qui agissent collectivement en vue de prendre en charge les décisions, les projets, les programmes et les politiques qui les touchent globalement.

Holistique - qui touche la personne dans son entité sociobiopsychologique.

Installations de loisirs - lieux où des activités de loisirs se déroulent, notamment les installations habituelles (par exemple, parcs, arénas, piscines, centres de loisirs et de conditionnement physique) et les lieux moins courants (par exemple, centres commerciaux, écoles, églises, installations privées).

Intégration - principe d'équité selon lequel toutes les personnes doivent être incluses, sans égard à leurs capacités, leur situation économique, leur âge, leur sexe, leurs antécédents ethniques ou leurs besoins particuliers.

Loisirs - activités qui ne constituent pas un travail; activités libres et discrétionnaires se déroulant sans obligation, selon un choix personnel.

Ressources humaines - ensemble des membres du personnel, y compris les bénévoles et les stagiaires.

III. Les résultats d'apprentissage des aptitudes génériques relatifs à l'employabilité

*Tous les diplômés du programme Études en loisirs doivent démontrer qu'ils ont atteint les quinze résultats d'apprentissage des aptitudes génériques relatifs à l'employabilité sous mentionnés, ceux de la formation professionnelle ainsi que les exigences de la formation générale. Un **paragraphe explicatif** a été ajouté afin de préciser la portée du résultat d'apprentissage des aptitudes génériques relatif à l'employabilité.*

La liste des résultats d'apprentissage des aptitudes génériques relatifs à l'employabilité

Études en loisirs

Le diplômé a démontré de façon fiable son aptitude à :

- 1. communiquer d'une façon claire, concise et correcte, sous la forme écrite, orale et visuelle, en fonction des besoins de l'auditoire;**
- 2. traduire sous diverses formes (textes, graphiques, symboles, tableaux) de l'information, des idées et des concepts de façon à démontrer sa compréhension;**
- 3. utiliser de façon efficace des formules et procédures mathématiques pour résoudre des problèmes ou prendre des décisions;**
- 4. utiliser avec assurance la technologie informatique et autres technologies utiles et nécessaires à l'accomplissement d'une tâche;**
- 5. interagir avec les autres membres d'un groupe ou d'une équipe de façon à favoriser de bonnes relations de travail et l'atteinte d'objectifs;**
- 6. évaluer sa propre capacité à raisonner et à utiliser des stratégies qui facilitent la résolution de problèmes et la prise de décision;**
- 7. recueillir, analyser et organiser, en fonction d'un objectif donné, de l'information provenant de sources diverses;**
- 8. évaluer la validité de données qualitatives et quantitatives de manière à pouvoir accepter ou réfuter les arguments présentés par d'autres personnes;**
- 9. créer des stratégies innovatrices ou des produits originaux qui répondent à des besoins déterminés;**
- 10. gérer son temps et diverses autres ressources pour réaliser des projets et atteindre des objectifs;**
- 11. assumer la responsabilité de ses faits et gestes;**
- 12. s'adapter à de nouvelles situations et exigences en utilisant ou en mettant à jour ses connaissances et son savoir-faire;**
- 13. présenter ses réalisations, ses connaissances et son expérience de manière réaliste, à des fins personnelles et aux fins d'obtenir un emploi;**
- 14. communiquer oralement et par écrit en anglais;**
- 15. affirmer en tant que Francophone ses droits et sa spécificité culturelle et linguistique.**

Les résultats d'apprentissage des aptitudes génériques relatifs à l'employabilité

1. *Le diplômé a démontré de façon fiable son aptitude à :*

communiquer d'une façon claire, concise et correcte, sous la forme écrite, orale et visuelle, en fonction des besoins de l'auditoire.

Explication :

Pour communiquer de façon claire, concise et correcte, il faut produire du matériel écrit, oral ou visuel adapté à la situation. Les diplômés analysent leur auditoire pour déterminer les besoins et choisir les moyens et les outils de communication les plus appropriés. Ils produisent du matériel dans une langue correcte et claire, en fonction du niveau de langue requis et dans un style conforme à l'usage.

Éléments de performance :

- planifier et organiser une présentation selon un objectif et un auditoire;
- choisir le mode de présentation (note de service, illustration, vidéo, présentation multimédia, etc.) qui convient à l'objectif;
- produire un document conforme à l'usage du mode de présentation choisi;
- utiliser un langage et un style convenant à l'auditoire et à l'objectif;
- s'assurer que le document ne renferme pas d'erreurs typographiques;
- utiliser la technologie informatique pour produire et rehausser la qualité des documents;
- évaluer la présentation et corriger les erreurs de contenu, de structure, de style et les fautes d'inattention.

2. *Le diplômé a démontré de façon fiable son aptitude à :*

traduire sous diverses formes (textes, graphiques, symboles, tableaux) de l'information, des idées et des concepts de façon à démontrer sa compréhension.

Explication :

Une façon de démontrer sa compréhension consiste à restructurer ou à reformuler un message original sous d'autres formes. Les diplômés doivent savoir lire, écouter et interpréter les messages reçus. Ils rédigent des textes et créent des représentations visuelles conformes aux messages originaux.

Éléments de performance :

- élaborer et utiliser des stratégies efficaces de lecture, d'écoute et d'observation;
- clarifier ce qui a été lu, entendu ou observé;
- traduire une information numérique ou alphanumérique sous d'autres formes (par exemple, sommaires, tableaux, diagrammes et autres formes de représentations visuelles faisant appel à l'informatique);
- utiliser, le cas échéant, la technologie pour faciliter la reformulation;
- évaluer la compatibilité de la représentation avec le message original;
- citer ses sources selon les conventions en usage.

3. Le diplômé a démontré de façon fiable son aptitude à :

utiliser de façon efficace des formules et procédures mathématiques pour résoudre des problèmes ou prendre des décisions.

Explication :

L'utilisation efficace des mathématiques dans la vie de tous les jours suppose la capacité de faire appel à une vaste gamme de concepts, procédés, conventions, opérations, stratégies et formules. Les diplômés appliquent les concepts de temps, d'espace, de quantité, de proportion et de nombre à des situations diverses. Ils utilisent des procédures mathématiques et vérifient les résultats de l'application. Ils font usage des mathématiques avec assurance, souplesse et créativité.

Éléments de performance :

- identifier les situations qui demandent de faire appel aux mathématiques;
- choisir le procédé, la méthode ou la procédure mathématique (par exemple, la modélisation, les estimations, les hypothèses, les algorithmes et les formules) en fonction de la situation;
- estimer l'ordre de grandeur des réponses;
- exécuter les opérations mathématiques requises;
- utiliser un logiciel, une calculatrice ou un autre appareil, des tables ou des formules pour effectuer des opérations mathématiques avec précision;
- vérifier l'exactitude des calculs et la pertinence de la réponse;
- formuler la réponse clairement;
- appliquer la procédure utilisée à des situations similaires.

4. *Le diplômé a démontré de façon fiable son aptitude à :*

utiliser avec assurance la technologie informatique et autres technologies utiles et nécessaires à l'accomplissement d'une tâche.

Explication :

Les diplômés sont sûrs d'eux-mêmes et possèdent le savoir-faire nécessaire pour utiliser les ordinateurs et autres technologies servant à accroître la productivité. Ils reconnaissent les situations où ils peuvent utiliser des ordinateurs et autres technologies pour accomplir des tâches, résoudre des problèmes, effectuer une recherche et créer un produit. Ils choisissent et utilisent avec efficacité l'outil informatique le mieux adapté à la tâche. C'est également avec assurance qu'ils apprivoisent les nouvelles technologies.

Éléments de performance :

- utiliser adéquatement les fonctions de base du système d'exploitation (par exemple, charger les logiciels, sauvegarder et extraire des données, faire des copies de sécurité);
- déterminer les tâches à accomplir à l'aide d'un ordinateur et autres technologies;
- choisir le logiciel et l'équipement qui conviennent à la tâche;
- utiliser le logiciel et l'équipement avec efficacité et en respectant la législation en vigueur;
- régler de manière logique et systématique les erreurs et les problèmes d'équipement et de logiciel;
- appliquer les concepts et les procédures à des situations nouvelles;
- évaluer sa façon d'utiliser le matériel, les logiciels et les outils technologiques.

5. *Le diplômé a démontré de façon fiable son aptitude à :*

interagir avec les autres membres d'un groupe ou d'une équipe de façon à favoriser de bonnes relations de travail et l'atteinte d'objectifs.

Explication :

Pour travailler en équipe ou en groupe dans un contexte personnel ou professionnel, il faut assumer la responsabilité des tâches et des décisions collectives. Il faut également interagir de manière efficace avec les membres du groupe. Les diplômés sont capables d'accomplir les diverses tâches qui leur incombent à titre de membres du groupe, de comprendre les besoins d'autrui et de les prendre en considération.

Éléments de performance :

- déterminer le travail et les tâches à accomplir;
- établir des stratégies pour accomplir les tâches;
- déterminer les rôles des membres de l'équipe ou du groupe;
- clarifier les rôles individuels et les remplir en temps opportun;
- traiter les autres membres de l'équipe de manière juste et équitable;
- communiquer ses propres idées, opinions et renseignements tout en respectant le point de vue d'autrui;
- utiliser des techniques visant à résoudre les conflits;
- évaluer régulièrement les progrès du groupe et faire les ajustements nécessaires.

6. *Le diplômé a démontré de façon fiable son aptitude à :*

évaluer sa propre capacité à raisonner et à utiliser des stratégies qui facilitent la résolution de problèmes et la prise de décision.

Explication :

Pour résoudre une gamme de problèmes complexes et accomplir diverses tâches, les diplômés font appel à divers processus cognitifs et adoptent diverses stratégies. Ils apprécient les limites et les possibilités de leurs propres processus de pensée et explorent de nouvelles façons de raisonner. Cette démarche leur permet de comprendre leurs processus de pensée, de prise de décision et de résolution de problèmes.

Éléments de performance :

- clarifier la nature et l'importance des problèmes ou de l'orientation requise;
- explorer les divers types de raisonnement qui peuvent être utilisés;
- déterminer les limites et les possibilités de son propre processus de pensée;
- choisir et utiliser des types de raisonnement (par exemple, le raisonnement inductif et déductif, la pensée créative et intuitive, le questionnement, la réflexion critique);
- évaluer les avantages des divers types de raisonnement et des stratégies utilisés pour résoudre les problèmes et prendre des décisions;
- reconnaître les avantages d'utiliser d'autres types de raisonnement.

7. *Le diplômé a démontré de façon fiable son aptitude à :*

recueillir, analyser et organiser, en fonction d'un objectif donné, de l'information provenant de sources diverses.

Explication :

Pour prendre des décisions et accomplir des tâches, il faut généralement s'appuyer sur de l'information. Les diplômés recueillent de l'information et la traitent de façon efficace. Ils élaborent et utilisent des stratégies diverses, y compris les nouvelles technologies. Ils apprennent à trier l'information et à la présenter sous diverses formes (par exemple, en utilisant des bases de données et des chiffriers électroniques).

Éléments de performance :

- déterminer la nature de l'information requise;
- identifier les sources (par exemple, textes, bases de données, Internet);
- recueillir l'information à l'aide de diverses techniques de collecte de données, dont la technologie;
- analyser l'information et retenir celle qui est pertinente, importante et utile;
- utiliser divers procédés pour organiser l'information (par exemple, chiffriers électroniques, bases de données, graphiques et tableaux);
- tirer des conclusions à partir de l'information traitée;
- revoir les méthodes utilisées pour recueillir, organiser, analyser et évaluer l'information.

8. Le diplômé a démontré de façon fiable son aptitude à :

évaluer la validité de données qualitatives et quantitatives de manière à pouvoir accepter ou réfuter les arguments présentés par d'autres personnes.

Explication :

Compte tenu de la diversité de l'information numérique et alphanumérique disponible, les diplômés interprètent et comprennent le travail des autres et en tirent leurs propres conclusions. Ils utilisent leurs aptitudes en mathématiques pour évaluer la validité de données quantitatives et leurs aptitudes à raisonner pour vérifier le bien fondé d'hypothèses et d'arguments. Les diplômés remettent en question ce qu'ils lisent, entendent et observent.

Éléments de performance :

- cerner les hypothèses et les conclusions;
- déceler les erreurs, les préjugés, les déclarations mensongères et les critiquer;
- vérifier l'exactitude des affirmations ou des arguments;
- défendre les raisons pour lesquelles on accepte ou rejette certains arguments ou conclusions.

9. *Le diplômé a démontré de façon fiable son aptitude à :*

créer des stratégies innovatrices ou des produits originaux qui répondent à des besoins déterminés.

Explication :

La conception de nouveaux produits ou de nouvelles stratégies de résolution de problèmes exigent des aptitudes en créativité. Les diplômés sont capables d'adapter des approches traditionnelles à des situations nouvelles. Ils font preuve d'une bonne maîtrise des techniques de pensée divergente et intuitive.

Éléments de performance :

- analyser les besoins;
- faire preuve de créativité pour élaborer des stratégies ou des produits qui répondent aux besoins identifiés;
- choisir des solutions de rechange basées sur les besoins et les critères des projets ou des plans;
- créer des stratégies ou des produits;
- évaluer les stratégies ou les produits pour vérifier s'ils satisfont aux besoins.

10. Le diplômé a démontré de façon fiable son aptitude à :

gérer son temps et diverses autres ressources pour réaliser des projets et atteindre des objectifs.

Explication :

Pour atteindre des objectifs pratiques dans leur vie personnelle ou professionnelle, les diplômés utilisent aussi efficacement que possible temps, argent, espace et autres ressources. Ils planifient et se donnent les moyens d'atteindre leurs objectifs. Finalement, ils évaluent le réalisme de leurs objectifs, de leurs plans d'action et de leur démarche et ils les adaptent au besoin.

Éléments de performance :

- définir des objectifs réalistes et réalisables;
- utiliser des outils de planification (par exemple, budgets, calendriers de travail et plans d'action);
- adapter la démarche et modifier les objectifs en fonction des imprévus;
- utiliser les ressources (par exemple, l'argent, l'espace et le temps) de manière efficace;
- évaluer les objectifs et l'utilisation des ressources, et faire les ajustements appropriés.

11. Le diplômé a démontré de façon fiable son aptitude à :

assumer la responsabilité de ses faits et gestes.

Explication :

Pour prendre des décisions, adopter des points de vue et accomplir des tâches, les diplômés assument la responsabilité de leurs actions et défendent leurs opinions. Ils évaluent les conséquences de leurs décisions et de leurs actions. Ils remettent en question leurs valeurs, croyances et opinions personnelles.

Éléments de performance :

- évaluer les conséquences de ses faits et gestes;
- évaluer la démarche et les moyens empruntés;
- reconnaître ses erreurs et apporter les correctifs nécessaires;
- reconnaître ses réussites et les appliquer à d'autres situations;
- justifier les valeurs, croyances et opinions qui fondent son action;
- tenir compte de la rétroaction constructive dans d'autres situations;
- défendre les décisions prises et les actions posées.

12. Le diplômé a démontré de façon fiable son aptitude à :

s'adapter à de nouvelles situations et exigences en utilisant ou en mettant à jour ses connaissances et son savoir-faire.

Explication :

L'aptitude à transférer un savoir d'un domaine à un autre est essentielle la vie durant. Les diplômés appliquent avec confiance leur savoir et savoir-faire à toute une gamme de situations nouvelles, y compris à l'apprentissage d'un nouveau savoir-faire.

Éléments de performance :

- évaluer ses aptitudes, ses connaissances et son style personnel d'apprentissage;
- reconnaître les aptitudes et connaissances requises pour faire face à une nouvelle situation;
- transférer les aptitudes et connaissances acquises dans des contextes nouveaux;
- identifier les aptitudes et connaissances qu'il y a lieu d'acquérir pour faire face à une nouvelle situation;
- choisir les stratégies d'apprentissage et de travail les plus appropriées aux situations;
- évaluer sa capacité de s'adapter à de nouvelles situations.

13. Le diplômé a démontré de façon fiable son aptitude à :

présenter ses réalisations, ses connaissances et son expérience de manière réaliste, à des fins personnelles et aux fins d'obtenir un emploi.

Explication :

Pour se préparer à faire face à des changements dans leur vie personnelle et professionnelle, les diplômés doivent faire valoir leurs réalisations et leurs capacités. Ils apprécient à leur juste valeur le travail accompli et l'expérience acquise. Ils sont capables de produire un portfolio ou un curriculum vitae attrayant. Enfin, ils présentent avec assurance et intérêt leurs réalisations personnelles.

Éléments de performance :

- faire le sommaire de ses réalisations, de ses connaissances et expériences de manière réaliste;
- choisir les modes de présentation (par exemple, curriculum vitae, portfolio, entrevue) les mieux adaptés à la situation pour présenter ses réalisations, ses connaissances et son expérience;
- évaluer les réactions aux modes de présentation et rectifier si nécessaire.

14. *Le diplômé a démontré de façon fiable son aptitude à :*

communiquer oralement et par écrit en anglais.

Explication :

En Ontario, les Francophones doivent maîtriser la langue anglaise pour communiquer oralement et par écrit tant dans leur vie privée que professionnelle.

Éléments de performance :

- utiliser le vocabulaire approprié à une situation;
- appliquer les règles grammaticales de la langue anglaise;
- reconnaître les occasions propices à l'utilisation de ses connaissances en anglais;
- élaborer des stratégies de lecture et d'écoute;
- produire des documents écrits (par exemple, curriculum vitae, lettres de demande d'emploi);
- communiquer oralement de l'information (par exemple, face à face, conversation téléphonique);
- élaborer et utiliser des stratégies d'auto-correction.

15. Le diplômé a démontré de façon fiable son aptitude à :

affirmer en tant que Francophone ses droits et sa spécificité culturelle et linguistique.

Explication :

Les communautés francophones ontariennes désirent conserver et promouvoir leur héritage culturel et linguistique. Les Francophones des collèges de langue française recherchent la possibilité d'approfondir leur compréhension de cet héritage et d'en apprécier la valeur et l'importance. Les diplômés oeuvrent, tant dans la vie privée qu'en milieu de travail, à l'épanouissement de leur culture, de leur langue et à l'affirmation de leurs droits.

Éléments de performance :

- reconnaître les situations où il est utile de défendre ou de promouvoir son identité culturelle;
- définir ses valeurs personnelles en relation avec la communauté francophone mondiale;
- défendre ses droits en tant que membre d'une communauté francophone;
- identifier les occasions propices à la promotion de la culture et de la langue de la communauté francophone;
- utiliser des stratégies pour faire face à toute situation où ses droits en tant que Francophone ne sont pas respectés.

IV. La formation générale

Tous les diplômés du programme Études en loisirs doivent démontrer de façon fiable qu'ils ont atteint les exigences relatives à la formation générale ainsi que celles des normes en formation professionnelle et des aptitudes génériques relatives à l'employabilité.

Les exigences de la formation générale pour les programmes menant au Diplôme d'études collégiales de l'Ontario ou au Diplôme d'études collégiales de l'Ontario - niveau avancé

Les diplômés participeront à un apprentissage leur permettant d'apprécier au moins une autre discipline en dehors de leur domaine d'études principal et d'élargir leur compréhension de la société et de la culture dans lesquelles ils vivent et travaillent. À cet effet, les apprenants auront généralement pris de trois à cinq cours (ou l'équivalent) conçus selon le cas d'après les possibilités d'apprentissage. Tel apprentissage se déroulerait normalement suivant une combinaison de processus obligatoires et facultatifs.

Les exigences de la formation générale pour les programmes menant au Certificat d'études collégiales de l'Ontario

Chaque collège pourra définir l'ajout approprié des exigences de la formation générale pour les programmes menant au Certificat d'études collégiale de l'Ontario. Toutefois, il est souhaité que les personnes titulaires d'un certificat participeront à un apprentissage comportant un accroissement de connaissances au-delà de leur domaine d'études principal.

Cette exigence relative à la formation générale représente un élément intégral des normes du programme, en plus des résultats d'apprentissage de la formation professionnelle et aux aptitudes génériques relatives à l'employabilité.

Les exigences relatives à la formation générale doivent être remplies conformément aux lignes directrices suivantes :

1. la formation générale dans les collèges se doit de traiter de questions et de préoccupations sociales reliées au vécu de l'apprenant. Les cours de formation générale doivent être conçus de telle sorte que l'apprenant puisse appliquer sa compréhension de questions historiques à la réalité d'aujourd'hui;
2. tous les cours de formation générale offerts dans les collèges doivent être conçus en termes de bienfaits pour les apprenants aux plans de l'épanouissement et de l'enrichissement personnels et aux plans civique et professionnel;

3. la mission des collèges ontariens a pour objet, entre autres, de développer et d'appuyer la formation continue. Cet objectif constitue une composante essentielle de la formation générale.

La formation générale dans les collèges communautaires ontariens se veut une expérience d'apprentissage de niveau postsecondaire ayant pour objet de rendre l'apprenant capable de relever les défis de la famille, de la communauté et du monde du travail. Elle doit également permettre aux apprenants d'approfondir des questions de nature universelle et historique et d'en tirer des leçons applicables aux réalités d'aujourd'hui et de demain. Elle tend à favoriser une attitude positive et un engagement à l'endroit de la formation continue. Cette expérience d'apprentissage est dispensée en conformité avec les principes directeurs, les buts et les objectifs généraux de la formation générale.

Les buts et les objectifs généraux

1. L'esthétique

compréhension des notions de beauté, forme et goût et du rôle des arts dans la société.

Objectifs généraux :

- faire preuve de sens critique quant au rôle social des arts;
- reconnaître et apprécier le rôle des arts;
- acquérir le sens de la critique en développant et appliquant une grille d'analyse personnelle.

2. Le citoyen

compréhension de la signification des notions de droits et libertés dans la vie publique et communautaire au Canada.

Objectifs généraux :

- faire preuve de connaissance de la structure et du fonctionnement du gouvernement canadien (les pouvoirs législatifs et judiciaires, la fonction publique), du rôle des élus et des responsabilités des citoyens;
- faire preuve de compréhension des événements importants qui marquent l'histoire canadienne et développer un sens critique éclairé face aux décisions politiques qu'ils entraînent;
- faire preuve de compréhension des questions internationales et de leur impact et reconnaître la place du Canada au sein de la communauté internationale;
- démontrer une compréhension de l'histoire, de son sens ainsi que de l'organisation et du rôle des groupes de bénévoles dans la vie communautaire.

3. La culture

compréhension de la diversité culturelle, sociale, ethnique et linguistique au Canada et dans le monde.

Objectifs généraux :

- acquérir une compréhension du concept d'identité culturelle en faisant des liens entre ses expériences personnelles et l'étude de la culture au sens large;
- acquérir une compréhension de la diversité et de l'interaction des cultures et des sous-cultures dans la société canadienne;
- faire preuve de compréhension à l'endroit de diverses cultures en portant un jugement éclairé sur la façon dont elles tentent de répondre aux questions universelles.

4. La croissance personnelle

prise de conscience de soi, croissance intellectuelle et bien-être physique, compréhension des autres.

Objectifs généraux :

- se fixer des buts conformes à ses valeurs et ses attentes personnelles;
- appliquer sa compréhension de l'être humain et de son développement à sa vie personnelle et à ses rapports avec autrui;
- intégrer le concept de bien-être à son style de vie;
- se définir en tant qu'apprenant et reconnaître son propre style d'apprentissage.

5. Le social

compréhension des rapports entre les personnes et la société.

Objectifs généraux :

- faire preuve d'une connaissance éclairée des institutions et de l'organisation sociale de même que des rapports entre les personnes, les groupes et la société;
- faire preuve de jugement éclairé face aux changements et aux problèmes sociaux et reconnaître l'importance de l'engagement personnel au plan social;
- faire preuve d'un jugement éclairé sur les questions et les problèmes sociaux.

6. La science

compréhension de la contribution et du potentiel de la science dans le développement de la civilisation et des rapports entre les êtres humains.

Objectifs généraux :

- développer une compréhension de l'histoire, de la philosophie, de la contribution, des perspectives et des limites de la science;
- développer une compréhension de la méthode scientifique et de ses applications en mesure quantitative et pour la vérification de lois naturelles.

7. La technologie

compréhension de l'interrelation entre, d'une part, le développement et l'utilisation de la technologie et, d'autre part, la société et l'écosystème.

Objectifs généraux :

- faire le lien entre les connaissances et les applications technologiques et leur impact sur l'environnement physique et biologique;
- adopter des positions éthiques éclairées sur les questions relatives à la place de l'être humain sur la planète.

8. Le monde du travail

compréhension de la signification, de l'histoire et de l'organisation du monde du travail et des défis personnels à relever.

Objectifs généraux :

- adopter des critères à l'égard de l'efficacité, l'efficience, l'éthique et les récompenses qui soient conciliables avec la nature changeante du monde du travail;
- appliquer sa connaissance des institutions, de l'histoire et de l'organisation du travail à son rôle et à ses attitudes dans le monde du travail;
- développer une compréhension de la nature changeante du travail et de l'économie.

ISBN 0-7794-6162-2